

Motion adoptée à la formation spécialisée ministérielle du 22 décembre 2023

Les représentants en FS-M du MTECT/Energie/Mer

Rappellent

les 8 agents morts dans l'exercice de leurs missions sur les infrastructures routières notamment en intervention depuis 2014 et les 120 accidents en moyenne par an ;

et la dégradation des conditions de travail des agents intervenant sur les réseaux et infrastructures du fait de la baisse des moyens budgétaires qui ne permettent pas le recrutement d'agents sous statuts et des moyens matériels nécessaires pour l'exercice des missions en toute sécurité ;

Réaffirment

la nécessité de reconnaître la pénibilité et la dangerosité des missions d'intervention sur les infrastructures routières au-delà du statut ;

Exigent

que le MTECT et ses services déconcentrés prennent leurs responsabilités dans le respect de la santé et de la sécurité des agents qui sont sous leurs responsabilités ;

que les moyens soient plus importants en les mettant en œuvre pour assurer la protection des agents dans l'exercice de leurs missions notamment en intervention : matériel, effectifs, formations, ... ;

des ministres qu'ils portent formellement, en se basant sur le courrier de l'ex-Ministre BORLO, et obtiennent la reconnaissance de la dangerosité par 25% de la bonification du service actif et l'application de tous les droits des ayants-droits voir en les renforçant pour une meilleure reconnaissance des agents blessés physiquement ou psychologiquement ou/et des ayants-droits dans le cas d'un décès.